

Paris, le 23 juin 2026

PAS : DERRIÈRE LE DISCOURS DE "SIMPLIFICATION", UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA GESTION DE LA PÉNURIE

Le rejet à l'Assemblée nationale de la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS) constitue un relai important pour toutes celles et ceux qui défendent une école inclusive fondée sur les droits, les moyens humains et les besoins réels des élèves.

Depuis des mois, le gouvernement tente d'imposer ce dispositif comme une réponse évidente aux difficultés rencontrées par les élèves, les familles et les personnels. Pourtant, les auditions parlementaires du 29 avril 2026 confirment les inquiétudes déjà portées par les syndicats, les personnels de terrain et de nombreuses associations.

Une logique de gestion de la pénurie

Derrière les discours sur la "fluidité", la "rapidité" ou le "guichet unique", se dessine une logique bien connue : gérer la pénurie plutôt que financer une école pour tous et toutes, réellement inclusive, quels que soient les besoins des élèves.

Le gouvernement revendique lui-même que les PAS permettent de faire baisser les notifications MDPH et les demandes d'AESH. Lors de son audition devant la commission des affaires culturelles, le ministre affirme que les nouvelles notifications d'AESH ont reculé de 6 à 8 % dans les territoires expérimentateurs. Il souligne également que près de 70 % des élèves accompagné·es par les PAS ne disposent pas de notification MDPH et que le dispositif permet d'apporter une réponse « sans passer par la MDPH ».

Ces déclarations ne sont pas anodines. Derrière la "simplification", c'est le risque d'un recul des droits des élèves qui apparaît.

Car derrière une notification MDPH existent aussi : des droits reconnus ; des garanties ; des recours possibles ; une évaluation pluridisciplinaire indépendante des contraintes budgétaires immédiates de l'Éducation nationale.

Nous refusons qu'au nom de la "réactivité" et de la "simplification", les élèves soient progressivement privé·es de ces protections.

Un glissement inquiétant : du handicap aux "besoins éducatifs particuliers"

Nous alertons également sur le glissement progressif du texte parlementaire, passé d'une proposition de loi visant les élèves en situation de handicap à une proposition concernant l'ensemble des "élèves à besoins éducatifs particuliers".

Ce déplacement n'est pas neutre. S'il présente l'intérêt de s'attaquer à la binarisation élève valide / élève handicapé·e et de visibiliser le continuum qui existe entre ces deux catégories historiquement et socialement construites, il étend considérablement le périmètre du dispositif : difficultés scolaires, troubles du comportement, vulnérabilités sociales, besoins éducatifs transitoires et situations relevant auparavant d'aides spécialisées existantes.

Le risque est clair : transformer progressivement les PAS en outil généralisé de gestion des difficultés scolaires à moyens constants.

Les réponses existent déjà, les métiers existent déjà : personnels AESH, enseignant·es RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), personnels du médico-social.

Au lieu de renforcer ces structures affaiblies par des années de restrictions budgétaires, le gouvernement choisit de créer un nouveau dispositif de coordination, sans réponse sérieuse à la crise du recrutement, à l'épuisement des personnels, au manque massif d'accompagnements, aux dégradations des conditions de travail des collègues du médico-social, ni à la diminution continue des RASED.

Les auditions parlementaires ont d'ailleurs mis en évidence les inquiétudes de nombreux député·es :

- la généralisation d'un dispositif expérimental sans concertation ;
- une logique de rationalisation des moyens ;
- un risque de gestion de la pénurie ;
- une confusion des missions ;
- l'absence de véritable évaluation contradictoire du dispositif.

L'inclusion ne peut pas être une politique comptable

Pour SUD éducation, une école pour tou·tes, réellement inclusive, ne peut pas reposer sur la réduction des notifications, sur l'extension permanente des missions des personnels sans moyens supplémentaires, ni sur des dispositifs construits avant tout pour absorber les manques institutionnels.

Nous revendiquons :

- un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH, une revalorisation salariale et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement ;
- des moyens massifs pour les RASED dans le premier degré ;
- des moyens renforcés pour les MDPH et le médico-social ;
- des effectifs allégés : maximum 20 élèves par classe en école, collège et lycée pro (16 en éducation prioritaire), 12 en Segpa et 25 en lycée GT (20 en éducation prioritaire) ;
- du temps de concertation entre les équipes ;
- une politique construite avec les personnels, les familles, les élèves et les collectifs de personnes concernées.

L'école pour tou·tes, réellement inclusive, est un projet ambitieux et nécessaire pour la justice sociale qui ne saurait se faire à moyen constant ou dans un contexte austéritaire de réduction des moyens. Elle ne pourra se construire que dans le respect des droits de tou·tes les enfants, quels que soient leurs besoins à l'école.